

COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES  
Le Président

Chrono : 21.12.103 AK/AB

Rennes, le 15 décembre 2021

**Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre  
6 Rue Hoche  
35000 RENNES**

**OBJET : Audience procédures orales - TJ Rennes**

Monsieur le Bâtonnier,

Comme vous le savez en raison de vacances de postes, d'arrêts maladie et de la décharge syndicale complète d'un magistrat, les effectifs de la juridiction ne permettront pas d'assurer pleinement et efficacement tous les services du tribunal.

Il est à noter en particulier que Mme Ariane SEGALEN, JAF, qui a obtenu une mutation en avancement n'est pas remplacée.

De même, il n'y a en l'état qu'un magistrat à Fougères pour assurer le contentieux de la protection et le transfert d'une partie des affaires familiales. Des juges placés nous sont attribués mais en nombre insuffisant pour couvrir tous les besoins.

Dans ces conditions, après avis des différentes assemblées générales, j'ai dû faire un choix et j'ai décidé d'essayer de sauvegarder le service des affaires familiales et pour ce faire d'organiser « le ralentissement » du traitement des affaires civiles relevant de la procédure orale.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous informer doré et déjà que certaines audiences civiles, notamment les procédures orales, seront renvoyées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2022 ; date à laquelle le tribunal judiciaire devrait bénéficier du renfort d'un magistrat placé supplémentaire.

Je vous saurai gré de bien vouloir en informer vos confrères et vous prie, aussi que ceux-ci, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le Président par intérim du tribunal judiciaire

  
Alain KERHOAS